



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016

**MAIRIE
DE
SAMOREAU**
77210 AVON

L'an deux mil quinze, le **JEUDI 15 DECEMBRE 2016** à **20 H 00**, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur **Pascal GOUHOURY**, Maire

Présents : M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNEN, M. JOURDAIN, Adjoint, M. POTTIER, M. VANEK, Mme BIM, M. GUYOU, Mme AICHI, Mme l'HOSTIS, Mme DELION, M. FUTTERMAN, M. LETEXIER, Mme LEGRAND, Mme FARTO, Mme MUSY, Mr MARGUET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme CUGNY donne procuration à M. GOUHOURY
Mme DUDONS donne procuration à M. MARGUET

Secrétaire de Séance : M. GUYOU

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur MORLA, Maire Honoraire, décédé le 20 novembre 2016.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour. Accepté à l'Unanimité.

1- TARIFS COMMUNAUX 2017

CAMPING ET MOBIL-HOME

REDEVANCE CAMPEURS	<i>HT</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>
Journalier 2017	3.13	0.17	3.30
Mensuel 2017	78.48	4.32	82.80
- 10 ANS EN EUROS			
Journalier 2017	1.99	0.11	2.10
Mensuel 2017	38.67	2.13	40.80
PAR TENTE EN EUROS			
Journalier 2017	4.12	0.23	4.35
Mensuel 2017	95.55	5.25	100.80
SAISON 2017			
Saison 2017	1070.38	58.87	1129.25
CARAVANES/CAMPING CAR EN EUROS			
Journalier 2017	9.24	0.51	9.75
Mensuel 2017	214.98	11.82	226.80
TARIF ELECTRICITE			
Journalier 2017	0.83	0.17	1.00
TARIF VOITURE EN EUROS			
Journalier 2017	2.65	0.15	2.80
Mensuel 2017	71.66	3.94	75.60
TARIF DE MISE A L'EAU Gratuité pour les samoréens, les campeurs et les barques de pêcheurs + carte d'accès à retirer à la loge du gardien du camping	7.91	0.44	8.35
TARIFS CARTES MISE A L'EAU Carte « 10 passages »	58.33	11.67	70.00
JETONS : Jetons lavage 2017 (dosettes comprises)	4.74	0.26	5.00
JETONS : Jetons séchage 2017	2.84	0.16	3.00

EMPLACEMENT AUTRE QUE CARAVANES, TENTES ET VOITURES	<i>HT</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>
Emplacement par mois 2017	22.27	1.23	23.50
LOCATION MOBIL-HOME			
La nuit	55.92	3.08	59.00
la semaine pour la période du 15/06 au 15/09	379.15	20.85	400.00

LOCATION MOBIL-HOME pour étudiant	<i>HT</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>
La nuit	27.96	1.54	29.50
la semaine pour la période du 15/06 au 15/09	189.57	10.43	200.00
la semaine pour la période du 01/04 au 14 /06 et 16/09 au 30/09	103.32	5.68	109.00
la semaine pour la période du 01/04 au 14 /06 et 16/09 au 30/09	200.00	11.00	211.00

Une caution de 400 € sera demandée à chaque locataire

- **CONCESSION CIMETIERE**

CIMETIERE

Concessions trentenaires	Tarifs Extérieurs Concessions Trent.	Concessions perpétuelles	Tarifs Extérieurs Concessions Perp.
Euros	Euros	Euros	Euros
159 *	793	356 *	1778

* Pour les résidents de la commune

COLUMBARIUM

La case pour 15 ans	Tarifs Extérieurs pour 15 ans.	La case pour 30 ans	Tarifs Extérieurs pour 30 ans.
Euros	Euros	Euros	Euros
215*	1077	344*	1724

*Pour les résidents de la commune

CAVURNES

Concessions de 15 ans	Tarifs Extérieurs Concessions 15 ans.	Concessions de 30 ans	Tarifs Extérieurs Concessions 30 ans
Euros	Euros	Euros	Euros
404 *	2020 €	606 *	3030 €

* Pour les résidents de la commune

- **DROITS DE PLACE**

	2017
Camion de vente et déballage	58 €
Emplacement pour un cirque	500 €/Jour
Commerce de proximité	6 € par jour d'occupation 230 € forfait à l'année

- **RESTAURANT SCOLAIRE**

	< à 1 829 €	de 1 830 € à 3 049 €	> à 3 050 €
2017	4.10	4.49	4.88

TARIFS EXCEPTIONNELS 2017	< à 1 829 €	de 1 830 € à 3 049 €	> à 3 050 €
	8.20	8.99	9.76

Abattement de 10 % à compter du 2^{ème} enfant.
Abattement de 15 % à compter du 3^{ème} enfant.

- LOCATIONS DE SALLES

GRANGE AUX DIMES	<i>Samoréens</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Ets et C.E</i>
Vendredi matin 09h au Samedi matin 07h OU Samedi matin 09h au Dimanche matin 07h OU Dimanche matin 07h au Lundi matin 07h OU Jours Fériés matin 9h au lendemain matin 7h	694.00	1326.00	1828.00
Le Lundi ou Mardi ou Mercredi ou Jeudi De 9h au lendemain matin 7h	239.00	527.00	929.00
Journée Supplémentaire - 7 H à 22 H	239.00	527.00	929.00
ESPACE ANDRE MILLET	<i>Samoréens</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Ets et C.E</i>
Vendredi matin 09h au Samedi matin 7h OU Samedi matin 09h au Dimanche matin 7h OU Dimanche matin 07h au Lundi matin 7h OU Jours Fériés matin 9h au lendemain matin 7h	438.00	731.00	1034.00
Le Lundi ou Mardi ou Mercredi ou Jeudi De 9h au lendemain matin 7h	219.00	376.00	511.00
Journée Supplémentaire - 7 H à 22 H	219.00	376.00	511.00
SALLE DES FETES – Préau Scolaire	227 € <i>Samoréens et exceptionnel sur décision du Maire</i>		

↳ Prestations supplémentaires 2017 : 87 €

- PHOTOCOPIES

	2017
Recto A4	0.18
Recto A3	0.36
Recto Verso A4	0.36
Recto Verso A3	0.72
Pour CD Rom	2.75

- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

ADHESION	Jeunes jusqu'à 17 ans – 2017	Adultes 2017	2 personnes même foyer 2017
Habitants de la Communauté de Communes « Entre Seine et Forêt »	Gratuit	13 €	22 €
Habitants extérieurs	5 €	20 €	-
	LIVRES 2017	DVD 2017	
Pénalités de retard à partir de 30 jrs	20.00 €	40.00 €	
DETERIORATION	20.00 €	75.00 €	

Adopté à l'unanimité

2 – ACHAT FONCIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de vente de Mr Michel GUERIN concernant la parcelle AI 125, d'une superficie de 907 m², sise rue des Basses Buternes.

Mr GUERIN propose cette vente sur la base de 30.000,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle, en fonction du Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

3 – FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

1) BUDGET LOCATION DE LOCAUX – Décision Modificative N°2

Afin de pouvoir régler les dernières factures EDF et VEOLIA EAU, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement			
SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	011	60611	+ 4 500
DEPENSES	011	615221	+ 500
RECETTES	74	7488	+ 5 000

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter cette Décision Modificative

Adopté à l'unanimité

2) BUDGET GENERAL – Décision Modificative N°3

Suite à la vente d'une parcelle et afin d'alimenter le Budget des Locations Locaux, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Section fonctionnement			
SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	011	65738	+ 5 000
DEPENSES	012	6413	- 5 000

Section Investissement			
SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	21	2111	+ 1 786
RECETTES	024	-	+ 1 786

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter cette Décision Modificative

Adopté à l'unanimité

4 – PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent communal au grade d'ATSEM 1ère Classe à 31 h 50 a souhaité modifier sa durée hebdomadaire à 28 h 75.

Dans sa séance du 6 décembre 2016, le comité Technique a émis un avis favorable à la demande de l'Agent.

De ce fait, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de :

- Supprimer le poste d'ATSEM de 1ère Classe à 31 h 50
- Créer un poste d'ATSEM de 1ère Classe à 28 h 75

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Pascal GOUHOURY

Henri GUYOU

**Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le VENDREDI 16 DECEMBRE 2016**

**Le Maire,
Pascal GOUHOURY**